

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS DANS LE SUPÉRIEUR

Spécial
contractuels



Sup'Recherche-UNSA, sensibilisé aux difficultés rencontrées par les collègues non statutaires, a lancé en 2023 une enquête auprès des contractuel·les enseignant·es et/ou chercheur·es dans le supérieur et / ou la Recherche pour faire le point sur leurs conditions de travail et de rémunération. Les données recueillies ont permis de définir **5 propositions** d'amélioration des règles de gestion de leurs recrutements et de leurs contractualisations.... Voici le détail des **2 dernières** !

Sup'Recherche-UNSA demande la reconnaissance professionnelle et le suivi des carrières des enseignants et/ou chercheurs contractuels

Les agents non-statutaires ayant participé à l'enquête expriment à la quasi-unanimité leur pessimisme quant à l'évolution ou à la stabilité de leurs carrières dans la fonction publique, qu'ils soient en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Les contractuels en CDD la précarité de leur situation d'exercice et les dérives et/ou abus réguliers de leurs conditions de travail, révélés par l'augmentation significative du nombre de ces agents en situation de souffrance professionnelle dans les établissements du supérieur.

Quant aux personnels enseignants et/ou chercheurs en CDI, ils expriment également un manque flagrant de reconnaissance professionnelle et de perspectives d'évolution en raison de l'absence de suivi de carrière.

Constat sur la gestion des contractuels en CDD :

Les contractuels en CDD dénoncent la précarité de leur situation professionnelle qui ne leur permettent pas de se projeter dans un avenir serein (*par exemple : ils relatent les difficultés pour l'obtention de prêts ou de logement en raison de leur statut « temporaire »*). Dans les dérives relatées, nous trouvons : des personnels en situation de burn-out en raison de « chantage » à la reconduction des contrats... Il est également très regrettable de constater qu'un certain nombre d'enseignants enchainent des contrats annuels depuis de très nombreuses années (*jusqu'à 30 ans dans un même établissement !*) sans jamais avoir eu de proposition de CDIisation (*comme cela est également obligatoire après 6 années d'exercice...*).



Proposition 4 : pour l'évolution des carrières des contractuels en CDD

Sup'Recherche-UNSA demande une **vigilance constante sur l'évolution des carrières des contractuels en CDD** pour une application de la réglementation imposant une **stabilisation en CDI après 6 années consécutives** dans un même établissement (avec des contrats relevant de la même catégorie hiérarchique), et l'**interdiction les interruptions dites de « période de précarité » de 4 mois** (qui « empêchent » la comptabilisation des années d'ancienneté des contrats, et le passage légal en CDI).

Constat sur la gestion des contractuels en CDI :

Malgré l'obligation de réaliser chaque année un entretien professionnel conduit par le supérieur hiérarchique direct, donnant lieu à un compte rendu (*article 1-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988*), force est de constater qu'il est très rarement pratiqué dans les établissements du supérieur. Ce manquement a des conséquences directes sur l'évolution de carrière des agents en CDI, puisque c'est durant cet entretien que le salaire fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans.

Proposition 5 : pour une perspective de titularisation des contractuels en CDI

Sup'Recherche-UNSA demande l'application de la réglementation de **suivi de carrière des contractuels**, avec la réalisation obligatoire des entretiens annuels professionnels, et la **réévaluation des rémunérations au moins tous les 3 ans**. Sup'Recherche-UNSA demande également la **possibilité d'évolution des postes**, sans remise en cause du statut de CDI, **par avenant aux contrats** (ex : *passage d'un contrat d'enseignement vers l'enseignement & recherche*). De plus, Sup'Recherche-UNSA demande la **mise en place d'une procédure de recrutement de type « Sauvadet »**, ou l'ajout d'une voie spécifique de recrutement **pour les personnels en CDI** (*« concours réservé »*), pour une **évolution vers la titularisation des contractuels de longue durée**.



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par
l'ensemble du secrétariat national de
Sup'Recherche

casden | La banque coopérative de la Fonction publique

**COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – SIREN n° 784 279 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. Merci à Audrey, professeur des écoles, Marie-Élisabeth, infirmière anesthésiste, Gilles, jeune retraité de la Fonction publique et Jordan, surveillant périmétrial, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication. Communication à caractère publicitaire

Pour en savoir plus :